

La communauté protestante de  
**Cabrières d'Aigues**  
sous l'Ancien Régime



Source : Les registres du notaire Gaspard Dagard (1680-1731) <sup>1</sup>

Transcription : Bernard APPY

Description :

**3 E 36/534 :**

1685 : Transcription des abjurations collectives de Cabrières d'Aigues <sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> . Notaire de Cucuron – Registres 3 E 36/534 à 541, 657.

<sup>2</sup> . Merci aux AD84 de m'avoir envoyé les images des folios.

**AD 84**

**Notaire de Cucuron**

**3 E 36/534  
Gaspard Dagard**

**1685**

**Transcription : Bernard APPY**

**1685**

**f° 308 :**

*Abjuration de la Religion Réformée faite par  
les particuliers de Cabrières d'Aigues*

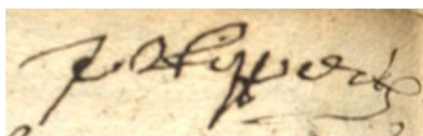
*L'an 1685 et le 22<sup>e</sup> jour du mois d'octobre, après midy.*

*Au présent lieu de Cabrières d'Aigues, par-devant nous, notaire royal du lieu de Cucuron et des tesmoins en bas nommés, les habitans dudit Cabrières faisant profession de la Relligion prétandue Refformée ont renoncé, comme ils renoncent à icelle et à toutes sortes d'autres hérésies, et promettent d'embrasser la relligion catholique apostolique et romaine ce jourd'huy entre les mains de monsieur le grand vicaire de Son Éminence ou de celluy quy, de sa part, sera envoyé dans l'église parrochiale de ce lieu, se soubmettant en cas de contrevantion aux peynes portées par les décrez des saints canons et des déclarations de Sa Majesté, estanz les noms desdits habitanz quy ont fait laditte abjuration cy-dessous exprimés, sçavoir :*

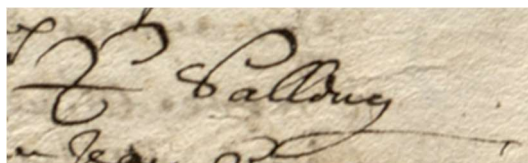
- Pierre Bret, à feu Jean, aagé d'environ 50 ans, Marguerite Ripert, aagée d'environ 36 ans, Jean Bret, aagé de 14 ans, Michel Bret, aagé de 5 ans, David Bret, aagé de 18 mois, et Françoise Bret, aagée d'environ 7 ans, famme et famille dudit Bret, ayant déclaré ne sçavoir escrire, de ce enquis ;*
- Jacques Ripert, aagé d'environ 60 ans, et Clère Guérine, sa famme, aagée d'environ 70 ans, ayant déclaré ne sçavoir escrire ;*
- Pierre Ripert, aagé de 55 ans, avec Pierre Ripert, son fils, aagé de 16 ans, et Élizabeth Ripert, sa fille, aagée de 11 années,*

**f° 308v° :**

ayant déclaré ne savoir écrire ;



- Jean Fabre, aagé d'environ 60 ans, à feu Philip, Catherine Romane, sa femme, aagée de 50 ans, et Mathieu Fabre, son fils, aagé de 18 ans, ayant déclaré ne savoir écrire ;
- Joseph Luc, aagé d'environ 45 ans, Susanne Antouarde, sa femme, aagée de 25 ans, Anthoine Luc, son fils, aagé de 18 ans, et Marguerite Luc, sa fille, aagée de 12 ans, ayant déclaré ne savoir écrire ;
- Jacques Roux, fils de feu Pierre, aagé de 40 ans, Françoise Cavallière, sa femme, aagée de 26 ans, et Jean Roux, son fils, aagé d'environ 4 ans, ayant déclaré ne savoir écrire ;
- Pierre Bertrand, fils à feu Jacques, aagé d'environ 30 ans, et Magdeleine Bertrand, sa sœur, aagée de 20 ans, ayant déclaré ne savoir écrire ;
- Marguerite Périne, fille à feu Anthoine, aagée d'environ 30 ans, ayant déclaré ne savoir écrire ;
- Anthoine Roux, fils à feu Jean, aagé de 58 ans, et Jacques Roux, son fils, aagé de 26 ans ;
- Jacques Salenc, aagé de 80 ans, et cinq de ses enfans nommés Mathieu, aagé de 32 ans, Daniel, aagé de 30, Pierre, aagé de 27, Jacques, aagé de 26, et Anthoine, aagé de 17 ans, et encores Delphine Salenc, sa fille, aagé de 20 ans ;

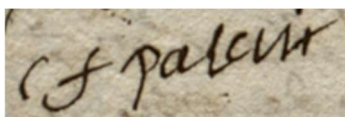


- Susanne Roux, vefve à feu Jean Roman, âgée de 65 ans, et Pierre Roman, son

**f° 309 :**

fils, aagé de 40 ans, ayant déclaré ne savoir écrire ;

- Anne Meilleurette, vefve à feu François Bret, aagée de 60 ans, et Jean Bret, son fils, aagé de 22 ans, ayant déclaré ne savoir écrire ;
- Louyse Malane, vefve à feu Jean Marque, aagée d'environ 58 ans, ayant déclaré ne savoir écrire ;
- François Roux, à feu Jean, aagé d'environ 60 ans, et Marthe Roux, mariés, aagé de 65 ans ;
- Louys Pellat, à feu Jean, aagé d'environ 58 ans, et Susanne Gouirane, sa femme, aagée de 55 ans, ayant déclaré ne savoir écrire ;
- Daniel Pallenc, mareschal à forge, aagé de 50 ans, Marie Pallenc, sa femme, aagée de 33 ans, François Pallenc, son fils, aagé de 12 ans, Daniel Pallenc, aagé de 2 mois et ½, son autre fils, et Marie Pallenc, sa fille, aagée de 6 ans, ayant ledit Pallenc fils signé, et les autres ont dict ne savoir écrire ;



- François Grange, aagé d'environ 50 ans, Marguerite Corbonne, sa femme, aagée du mesme aage, Pierre et Daniel Grange, ses fils, le premier aagé de 24 et le second de 12, ayant déclaré ne sçavoir escrire ;
- Jeanne Périne, vefve à feu Jacques

**f° 309v° :**

Colletin, aagée d'environ 55 ans, et Mathieu Colletin, son fils, aagé de 30 ans, ayant iceux déclaré ne sçavoir escrire ;

- Jean Grange, de Mathieu, et Élizabeth Anthoine, sa femme, ledit Grange aagé de 30 ans, et ladite Anthoine de 40, ayant déclaré ne sçavoir escrire.

Et de suite, toutz lesdits susnommés, estant assablés dans l'église parrochiale dudit Cabrières, ont fait leur abjuration entre les mains de messire François Brest, prêtre, et envoyé par Sa dite Éminence, et suivant le serement par eux fait sur les saintes escriptures, ont promis de garder et observer à l'advenir et se tenir fermes et inviolables dans la susdite religion catholique apostolique et romaine, sous les peines cy-dessus déclarées.

Et pour l'observation de ce que dessus, ont iceux oblié leurs personnes et biens à toutes cours requises, et ainsy l'ont juré et requis acte que fait et publié a esté audit Cabrières, dans ladite église, en présance de messire Vincens Arnaud, prêtre et vicaire perpétuel dudit Cabrières, M. M<sup>e</sup> Jean François de Thoron, conseiller du Roy en la cour de parlement de ce pays, M<sup>e</sup> Jean Gueydan, advocat en la cour et juge de La Tour d'Aigues et sa vallée, et S<sup>r</sup> André Bruneau, bourgeois, dudit La Tour, tesmoins requis et subsignés avec ledit messire Brest, et les susdits habitantz quy l'ont sceu faire

**f° 310 :**

cy-dessus, et les autes quy n'ont sceu escrire a esté cy-dessus déclaré.

Brest, prêtre

V.Arnaud, vi<sup>re</sup>

Thoron

Gueidan, juge

Bruneau

Et nous Dagard, no.